évitez soigneusement que le second train ne monte sur le premier. Faites garer celui-ci ou faites-le filer longtemps avant l'arrivée de l'autre...»

Le Secrétaire. — Ça c'est admirable. Il n'y a plus maintenant qu'à attendre les résultats.

M. Yves Guyot. — Allons jusqu'au bout.

Le Secrétaire. — Vous allez faire augmenter le personnel ?

M. Yves Guyot. — Non. Une circulaire. Je dicte : « Monsieur le mécanicien et monsieur le chauffeur, ne vous disputez pas sur votre machine et n'y parlez pas politique, ou bien vous serez distraits et votre service en souffrira. Que le chauffeur songe à chauffer et que le mécanicien soit attentif à sa mécanique. Ne vous endormez pas sur la machine. Sifflez quand il est d'usage, graissez vos ressorts et ne soyez pas gris. Tout cela me fera plaisir. »

Le Secrétaire. — Ils seront certainement sensibles.

M. Yves Guyot. — Ce n'est pas tout.

Le Secrétaire. — Je l'espère. J'attends de vous un bon projet de loi créant des responsabilités, édictant des peines et frappant au bon endroit.

M. Yves Guyot. — Mauvais moyen. Je préfère une bonne circulaire. Celle-ci aux voyageurs. On la fera distribuer dans les rues. « Monsieur le voyageur, soyez exact, ne faites jamais perdre le temps aux employés en vous disputant avec eux. Ne mettez pas la tête à la portière au passage d'un pont ou d'un tunnel, surtout, de façon à vous la faire casser. S'il arrive un accident, ne vous affolez pas, ce qui amène le désarroi et augmente le désastre. Au contraire, soyez prêt à tout, et s'il arrive une catastrophe, ayez du sang-froid et tâchez, si vous avez le temps, d'éviter le choc en sautant par la portière »

Le secrétaire. — Ça nous fait cinq circulaires.

M. Yves Guyot. — J'en médite une sixième, aux graisseurs et aux lampistes; mais je ne sais pas encore ce que je pourrai leur dire d'utile.

Albert Millaud.

SÉNAT

Séance du 30 octobre

Présidence de M. Le Royer, président

Les viandes salées américaines

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les viandes salées américaines.

M. Franck-Chauveau, rapporteur. — On se fait une fausse idée de ce que ce sont, en réalité, les tarifs douaniers.

Veut-on frapper les vins ? On vous dit : « Vous allez mécontenter l'Espagne. » — Les salaisons de porc ? On vous dit : « Vous allez mécontenter les Etats-Unis. »

Tel est le point de départ des divergences entre la Commission et le gouvernement. Un tarif douanier conçu dans de pareilles conditions serait un marché de dupes.

La seule question est de savoir si le droit de 25 francs que nous vous proposons est exagéré. Ce droit de 25 f. est égal à celui dont toutes les puissances étrangères frappent ces salaisons.

M. le baron de Lareinty. — Il faut le porter à 57 francs.

M. Franck-Chauveau. — Il sera toujours loisible de le faire : c'est le droit établi par les Etats-Unis sur les produits similaires. (Très bien, très bien.) Nos relations avec cette nation n'en seront pas atteintes.

M. Develle, ministre de l'agriculture. — Je me bornerai à examiner la question douanière. Le gouvernement avait d'abord songé au droit de 12 francs; la Chambre a fixé celui de 20 : nous ne pouvons aller au-delà.

M. Cordelet. — Je demande, à mon tour, au Sénat, de voter le droit de 30 francs.

M. Jules Ferry, président de la commission. — Par le droit de 25 francs que nous vous avons proposé, nous avons pensé donner satisfaction à tous les intéressés. Le droit de 30 francs toucherait aux limites de la prohibition. Nous vous demandons de voter le droit de 25 fr.

M. le baron de Lareinty. — Je tiens à protester une dernière fois contre la levée de la prohibition. Je demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il a obtenu une compensation pour cette concession si grave.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères. — Je ne puis laisser dire que le gouvernement a eu pour eux une condescendance coupable; si nous avions écarté les réclamations très courtoises des Etats-Unis, alors que les hommes de l'art (sic) nous déclaraient que leurs salaisons étaient sans danger, quelle eût été notre situation vis-à-vis des Etats-Unis et des nations étrangères qui leur ont accordé ce que nous leur aurions refusé?

Votez le droit de 25 fr. si vous voulez, mais celui de 30 fr. serait exorbitant. L'amendement Cordelet, mis aux voix, est repoussé par 140 voix contre 119. Le droit de 30 fr. n'est pas adopté ; le droit de 25 francs, proposé par la commission, combattu d'abord, puis en fin de compte accepté par le gouvernement, est adopté par 264 voix contre 11. Le Sénat s'ajourne ensuite à jeudi, à 3 heures. La séance est levée à 4 h. 15.

LES LAINES DE L'URUGUAY

COMMENT SE LIQUIDE UNE TONTE

Nous avons déjà donné un extrait du rapport si étendu du Ministre de France à Montevideo sur les laines de l'Uruguay. Voici maintenant la partie de ce travail relative à la façon dont se liquide la tonte.

Une fois la tonte effectuée, quelle filière cette laine va-t-elle suivre avant de parvenir entre les maisons exportatrices qui l'expédient en Europe ? Quels vont être les intermédiaires entre ces maisons et le producteur ?

Trois marchés principaux. — Les exportateurs opèrent sur trois marchés principaux : Montevideo, Salto, Paysandu.

Montevideo. — Celui de Montevideo est de beaucoup le plus important; il reçoit laines et peaux de tous les points de la République et même, comme on vient de le voir, de la République Argentine et du Brésil.

Salto. — Celui du Salto trafique des laines provenant de ce département et de celles qui viennent de la frontière du Brésil et des départements du Nord.

Paysandu. — Celui de Paysandu trafique des laines du département du même nom et de quelques laines du littoral de l'Uruguay jusqu'à Mercédès.

Leur importance respective. — L'importance de chaque marché par rapport à l'exportation totale sera représentée à peu près par les proportions suivantes :

Montevideo 85 o|o.
Salto 10 o|o.
Paysandu 5 o|o.

Intermédiaires entre le producteur et l'acheteur. — Il n'y a que deux catégories d'intermédiaires ; le commissionnaire-consignataire et le baraquero.

Le commissionnaire-consignataire. — Le commissionnaire-consignataire jouit, à la campagne qu'il parcourt par lui-même ou fait parcourir, de relations très étendues ; il reçoit de sa clientèle des produits qu'il vend moyennant une simple commission ; il a, en ville, un dépôt dans lequel il peut emmagasiner une assez grande quantité de laines sur lesquelles il fait même des avances d'argent si le propriétaire, croyant à la hausse de l'article, ne veut pas se décider à vendre de suite.

Le baraquero. — Le baraquero généralement mieux pourvu de capitaux que le simple consignataire à un dépôt plus grand et se charge de plus d'emballer la marchandise qu'il vend; c'est de ce travail d'emballage qu'il retire son principal bénéfice. Cet emballage est nécessaire pour faire des économies de fret, car la laine vient de la campagne dans de grands sacs dont le poids varie de 120 à 150 kilog., tandis qu'elle s'embarque en balles cubiques de 1 m. 25 à 1 m. 40, d'un poids moyen de 475 kilog. Tant de poids est réuni dans un si petit volume à l'aide de presses spéciales.

Les sous-intermédiaires. — Ces marchandises sont remises de la campagne à ces commerçants, simples commissionnaires ou baraqueros, par le pulpero ou par l'acopeador, ou enfin par l'estanciero Les uns et les autres en opèrent la remise dans un même but : faire réaliser des produits qui leur appartiennent ou dont on leur a confié la vente.

Le pulpero. — Le pulpero est un commerçant installé généralement, en pleine campagne, à une certaine distance des centres de population : presque toujours posté sur une éminence, il domine en quelque sorte la plaine à quelques lieues à la ronde. Il tient de tout ce qui est susceptible d'être acheté et vendu dans ces parages. Il fournit la table, la cuisine, les instruments aratoires, les harnais, le tabac, la parfumerie, les modes, les vêtements, la poudre, les armes ; tout, en un mot. Il est la providence des petits éleveurs, de ceux dont la récolte ou les produits, (laines, cuirs) ne sont [illegible] assez importants pour qu'ils aient un correspondant dans la capitale ou dans les villes de l'intérieur.

Ce pulpero a donc un certain capital et il a, en plus, du crédit dans une ou plusieurs maisons du même genre à Montevideo.

Tous les agriculteurs et éleveurs qui vivent dans son rayon viennent s'approvisionner chez lui et ne le payeront pas séance tenante, mais conviendront de le payer quand ils pourront réaliser les produits que la terre ou les brebis retiennent encore.

Le pulpero accepte puisqu'il n'a pas autre chose à faire et ouvre ainsi un crédit à chacun de ses clients. Affaire à lui de connaître suffisamment son monde pour ne pas aller au delà de ce que peuvent valoir la récolte ou les produits de chacun.

Quand vient le moment de la récolte, ou de la tonte c'est encore lui, souvent, qui fait l'avance des frais.

L'acopeador (ou assembleur). — L'acopeador (ou assembleur) parcourt la campagne pour acheter. Qu'il travaille pour son compte ou sur ordres, il représente toujours, à l'achat, l'élément spéculateur ; il visite les éleveurs, fermiers ou estancieros et cherche à acquérir leurs produits sans sortir des limites qu'on lui a imposées ou sans s'écarter de la valeur que représente la marchandise sur le marché principal, en se réservant une certaine marge de bénéfice. L'acopeador paie comptant, en or, ou remet des chèques sur des banques ou des maisons connues.

Le gros producteur (ou estanciero). — L'estanciero (éleveur) réalise ses produits en campagne, si les prix offerts le tentent, ou consigne au marché principal.

NOUVELLES DU JOUR

Les fils du prince de Galles au tombeau de M. Parnell

Dublin, 30 octobre. — Les princes Albert, Victor et Georges de Galles, fils du prince de Galles, se sont inopinément rendus aujourd'hui au cimetière de Glesnevin, et ont déposé une couronne sur la tombe de M. Parnell. Cette démarche a causé à Dublin une vive sensation.

Le grand duc Alexis à l'Elysée

Paris, 30 octobre. — Le grand-duc Alexis et le duc de Leuchtenberg seront reçus à 5 heures.

Paris, 30 octobre. — M. Carnot rendra, demain, à 5 heures, au grand-duc Alexis, la visite qu'il en a reçue aujourd'hui.

La grève des verriers

Rives-de-Giers, 30 octobre. — La réunion des grévistes a déclaré, à l'unanimité, que les offres des patrons sont insuffisantes, en ce qui concerne les souffleurs, et a voté la continuation de la grève.

Quatre cents grévistes ont manifesté dans les rues en chantant la *Marseillaise* et des refrains relatifs à la grève.

Les marins russes à Brest

Brest, 30 octobre. — Le maire et les adjoints ont rendu visite, aujourd'hui, au commandant Hessen, à bord du *Dimitri-Donskoï*. Les autorités maritimes et militaires ont fait de même dans la journée. Les commandants des deux navires russes ont déjeûné à bord du *Surcouf*.

Brest, 30 octobre. — Plus de mille sous-officiers, marins ou soldats russes et français prenaient, ce soir, dans la salle de Venise, le punch offert par la ville aux marins russes.

La musique, au milieu d'un enthousiasme indescriptible, a joué les hymnes nationaux. Des toasts ont été portés par le maire et le commandant du *Dimitri-Donskoï*, qui, après avoir bu à la marine française, a brisé son verre.

Au théâtre, où avait lieu une représentation de gala la salle était comble. Quand le commandant du *Minine* et son état-major sont entrés, ç'a été, pendant un quart d'heure, un enthousiasme sans nom. L'hymne russe a été écouté debout.

Il est probable que le cuirassé russe *Zabiaka* en ce moment à Cherbourg viendra à Brest.

Tempêtes et inondations en Italie

Rome, 30 octobre. — Les orages continuent leurs ravages. Le Pô a débordé, causant d'importants dégâts. Une effroyable tempête sévit sur le littoral vénitien; de nombreuses barques ont sombré.

Les Etats-Unis et le Chili

Washington, 30 octobre. — Le représentant du Chili à Washington a reçu du ministre des affaires du Chili un télégramme annonçant qu'une enquête est ouverte, au sujet de l'attaque des marins américains, et donnant des détails sur le combat auquel mirent fin la police et les gardes du gouvernement.

Trente Américains et onze Chiliens furent déférés aux tribunaux.

La dépêche constate qu'on s'est servi, dans la bataille, de couteaux et de pierres et qu'il y eut un tué et plusieurs blessés. Les marins du *Baltimore* étaient descendus à terre à cent soixante.

New-York, 30 octobre. — La *Post* annonce que M. Evan serait rappelé après les élections. M. Evan a conféré aujourd'hui avec le consul des Etats-Unis à Valparaiso et le capitaine du *Baltimore*.

Ce dernier considère la réponse de la Junte comme insultante et trouve la situation très grave. On s'attend, à Santiago, à de sérieuses complications.

Washington, 30 octobre. — C'est sur la demande du Chili qu'aurait lieu le rappel de M. Evan.

L'*Agence Dalziel* publie une dépêche de Washington d'après laquelle M. Blaine aurait donné à M. Evan l'ordre de quitter son poste et de se rendre immédiatement à bord du *Baltimore*.

Le grand duc Vladimir décoré par la Reine Régente

Madrid, 30 octobre. — La reine régente a conféré au grand-duc Vladimir la Toison d'Or.

Démission du major Wissmann

Berlin, 30 octobre. — Le major Wissmann a envoyé sa démission.

Les règlements dans les ateliers

Paris, 30 octobre. — La commission du travail a adopté le principe d'une proposition de loi restreignant la liberté du règlement dans les ateliers.

La commission sénatoriale des douanes

Paris, 30 octobre. — La commission sénatoriale des douanes s'est réunie après la séance, sous la présidence de M. Jules Ferry. Elle a entendu la lecture du rapport de M. Cordier sur les fils de coton qui conclut à l'adoption du tarif présenté à la Chambre par M. Dislère, mais en repoussant l'admission temporaire.

La commission a adopté ces conclusions en ce qui concerne le tarif, mais elle a réservé celle de l'admission temporaire jusqu'à l'audition du ministre qui aura lieu demain.

Paris, 30 octobre. — Le vote rendu aujourd'hui par le Sénat relativement au droit sur les viandes salées qu'il élève du chiffre de 20 francs voté par la Chambre à celui de 25 francs a au point de vue des droits respectifs des deux Chambres une importance considérable, et il ne faudrait pas s'étonner qu'il fût l'occasion d'un grave conflit entre le Luxembourg et le Palais Bourbon.

Quelques sénateurs, nés malins, ont fait remarquer dans des conversations de couloirs, et non sans quelque satisfaction, qu'en fait, le Sénat venait de voter, de sa propre initiative, un véritable impôt, en élevant de cinq francs un droit de douane voté par la Chambre des députés.

[illegible] s'il faut en croire un bruit qui circule déjà, mais discrètement, M. Jules Ferry ne serait pas étranger à cette manœuvre q[illegible] passer inaperçue aux députés jaloux des pr[illegible] financières qu'ils prétendent tenir sinon de la lett[illegible] même de la Constitution, du moins d'une tradition parlementaire passée à l'état de chose jugée.

On peut donc s'attendre à ce que l'affaire fasse quelque bruit dans le monde politique.

Le déficit du Tonkin

Paris, 30 octobre. — M. Constans a fait savoir au président de la commission du budget que par suite d'un nouveau télégramme de M. de Lanessan, le conseil des ministres s'occuperait de nouveau demain ou mardi du budget de l'Indo-Chine. Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies ne pourra donc se présenter que dans quelques jours devant la commission. Il faut s'attendre à ce que le chiffre des crédits supplémentaires soit insuffisant et au dépôt par M. Etienne d'une nouvelle demande.

Le budget de l'Indo Chine

Paris, 30 octobre. — M. Etienne a fait savoir au président de la commission du budget que, à la suite d'un nouveau télégramme reçu de M. de Lanessan, le conseil s'occuperait de nouveau demain ou mardi du budget de l'Indo-Chine: le sous-secrétaire aux colonies ne pourra donc se présenter que dans quelques jours devant la commission.

Renvoi, dans leurs foyers, des réservistes d'artillerie de l'Aude

Paris, 30 octobre. — Le ministre de la guerre vient d'ordonner le renvoi immédiat dans leurs foyers des réservistes d'artillerie de l'Aude, convoqués à Castres et dont la période finit le 8 novembre.

Le grand-duc Alexis à Paris

Paris, 30 octobre. — Le grand-duc Alexis, accompagné du duc de Leuchtemberg et de son aide-de-camp, M. de Niloff, a rendu visite aujourd'hui à cinq heures au Président de la République.

Le grand duc a été reçu par le commandant Cocertes Lapeyrot, officier de service qui a introduit le frère du Tzar auprès du chef de l'Etat. L'entretien a duré vingt minutes. A l'arrivée et au départ du grand duc, la garde du palais de l'Elysée a rendu les honneurs.

Le Congrès de la paix

Paris, 30 octobre. — Les députés qui doivent se rendre au Congrès de la paix à Rome se sont réunis dans une des salles du Palais Bourbon. Un incident très vif a eu lieu à l'occasion de la présence de deux députés boulangistes MM. Laguerre et Farcy dans le groupe des députés français.

A la suite de cet incident plusieurs députés ont décidé de ne pas se rendre à Rome. On cite notamment MM. Pichon, Delpech et Saint-Germain.

On annonce encore de nouvelles abstentions motivées par les derniers incidents de Rome. Il en est plusieurs qui n'ayant pas le courage de protester publiquement comme M. le Provost d'Haunay protestent à la sourdine et ne s'y rendront pas.

Un lycée français à Saint-Pétersbourg

Paris, 30 octobre. — On sait qu'il est question de la création d'un lycée français à Saint-Pétersbourg. M. Reinach en a entretenu la commission du budget et parlé de l'intérêt qu'il y aurait à subventionner ce lycée sur les crédits du ministère de l'instruction publique. Le rapporteur du budget de l'instruction publique, M. Dupuy, doit appeler l'attention du gouvernement à ce sujet, lors de la discussion des crédits de ce département.

Le prince d'Oldenbourg à Nancy

Nancy, 30 octobre. — Le prince Alexandre d'Oldenbourg est ici depuis hier matin, venu de Paris dans le plus strict incognito. Cette arrivée du prince au chef lieu d'une de nos divisions de la frontière a produit une grande sensation, car nul n'ignore que Son Altesse impériale est un des généraux de l'armée russe auxquels seront réservés de grands commandements en cas de guerre.

Sept maisons incendiées

Grenoble, 30 octobre. — Un incendie vient de détruire le hameau de Villette près de Saint-Laurent-du-Pont. Sept maisons ont été consumées. Le feu a été communiqué la nuit dernière par un feu de cheminée. Un homme a été blessé par la chute d'une toiture. Les dommages sont évalués à 45,000 francs.

Déraillement d'un train en Portugal

Lisbonne, 30 octobre. — Un train, venant d'Oporto, a déraillé sur la ligne de ceinture entre Braco-Prata et la gare centrale de Lisbonne. Il y a plusieurs blessés.

L'inviolabilité parlementaire violée en Allemagne

Berlin, 30 octobre. — Le tribunal de Chemnitz (Saxe), au mépris de l'immunité parlementaire, a contraint le député socialiste Schmidt à comparaître comme accusé dans un procès pour injures. M. Schmidt a déclaré qu'il ne cèderait qu'à la force ; il fut empoigné par les gendarmes et conduit au banc des accusés. L'affaire sera porté au Reichstag.

Une petite ville suisse incendiée

Berne, 30 octobre. — Le feu a éclaté à cinq heures du matin à Rebstein, vallée du Rhin, canton de Saint-Gall. Une cinquantaine de maisons et leurs dépendances, ainsi que deux églises sont réduites en cendres. Un homme a péri.

Le départ du czar de Copenhague

Copenhague, 30 octobre. — L'*Etoile Polaire* ayant à bord l'empereur et l'impératrice de Russie et le roi et la reine de Danemarck, vient de partir pour Dantzig.

Les filés de coton

Les délégués de la chambre syndicale des tisseurs de Roanne ont eu jeudi matin une entrevue avec M. Jules Roche, ministre du commerce; ils lui ont déclaré qu'ils acceptaient faute de mieux les droits votés par la Chambre sur les filés de coton. Le ministre s'est engagé à soutenir ces droits et à s'opposer à toute majoration proposée par M. Cordier dans son rapport. Ces messieurs ont rendu compte de cet entretien dans l'après-midi, au Sénat, aux sénateurs de la Loire.

LA 12e EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

A TOURCOING

(7e article)

Parmi les envois de paysages et de marines faits à notre Exposition, nous devons surtout mentionner : « *V'la le garde* » (32) de M. Léon Barillot ; *Soir d'automne* (39) de M. Armand Beauvais ; *Effet de soir sous des bouleaux* (57) de M. Paul Emile Berton; deux excellentes toiles, 86 et 87, de M. Henry Bonnefoy ; les œuvres de MM. Léon Boudot et Brielman qui ont figuré au Salon de cette année ; trois agréables compositions de M. de Carne (122, 123 et 121) qui rend la note si exacte de nos campagnes du Nord.

Sous Bois (176) de M. Franz Courtens, est un paysage d'une grande sincérité que l'artiste a reproduit avec une puissance extraordinaire. Le procédé peut paraître un peu brutal, mais la tonalité est vibrante et les colorations sont très fines et très justes.

Notre concitoyen, M. Ernest Delmasure, est en très grand progrès. Il nous donne cette année une étude très sérieuse et très habile d'un *Coin de Marais* (221) les valeurs sont bien observées et la tonalité générale est d'une réel e finesse.

Une vague (251) est l'œuvre d'un autre de nos concitoyens, M. Georges Duvillier. Cette vague est très bien de mouvement : les flots ne manquent pas de transparence et le ciel est hardiment peint.

Voici aux numéros 267 et 268 deux magnifiques petits paysages de François-Louis Français, *Vue de la Sèvre à Clisson* et *Le bois sacré*, traités tous deux dans cette facture irréprochable qui est le propre du grand artiste.

Nous nous arrêtons aussi devant *Un vilain temps* (305), de M. Jules Guérin, un charmant tableau (313) d'Henri Harpignies, quelques bonnes compositions d'Iwill, un paysage plein de fraîcheur (332) de M. Louis Japy, un autre (362) très joli de coloration et d'une grande finesse de ton de Laurent Desrousseaux, *Ferme bretonne* (382) de M. Le Goût Gérard.

Le Tréport (395) de M. Le Sénéchal de Kerdréoret, *A la mer* (397) de M. Henri Le Sidaner, un panneau de huit études (440) de M. Arthur Masson, quelques bonnes toiles de M. Auguste Musin et de M. Albert Pépin.

Il est bon de signaler encore : quatre charmants panneaux (491) de M. Jules Petillon, une *mare au printemps* (495) de M. Aymar Pezant; deux toiles (536 et 537), très fines de coloration et d'une grande pureté de dessin, de M. Charles Roussel, notre sympathique concitoyen; les envois de M. Paul Sain et ceux de M. Henri Saintin dont notre musée possède une œuvre du plus grand mérite.

Vérotières au petit jour (564) de M. François Tattegrain; des marines de M. Théodore Weber; un délicieux paysage du regretté maître Léon Pelouse; une amusante composition (61) de M. Albert de Prins; un très joli paysage d'hiver *La rue Royale à Bruxelles* (635) d'un peintre de talent, M. Gustave Walckiers que la mort a malheureusement aussi trop tôt ravi.

Dans cette nomenclature, nous avons sans doute commis des omissions, car le paysage occupe au salon tourquennois une large place mais nous avons dû malheureusement borner notre revue, et nous en demandons pardon aux artistes que nous avons bien involontairement laissés dans l'ombre.

(A suivre). De l'Epinette.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, fête de la Toussaint, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

UN GRAND INCENDIE

au tissage de M. François Roussel

Vers deux heures et demie du matin, dans la nuit de vendredi à samedi, le tocsin de toutes les paroisses jetait l'alarme dans la cité endormie. Le feu venait de se déclarer dans l'important établissement de M. François Roussel, rue des Arts, 111. Heureusement, bien que la température fût tout à fait glaciale, il ne faisait pas de vent, sinon le sinistre eût entraîné des conséquences bien plus désastreuses.

L'ALARME

Vers deux heures, le veilleur de nuit du tissage de M. Roussel faisait sa ronde habituelle, quand il aperçut une vive lueur dans les ateliers du rentrage des chaînes. Ces ateliers forment l'angle du bâtiment donnant dans la cour d'entrée, vis-à-vis de la salle des machines. Ils sont de construction récente.

A l'extrémité de la cour se trouvent les apprêts de M. Eugène Lecomte qui séparent partiellement les ateliers du rentrage du tissage lui-même.

LES PREMIERS SECOURS

Le veilleur de nuit, M. Jules Depagny, se rendit immédiatement au poste de la rue des Arts, où fut mandé M. Martin, commissaire du quartier.

Celui-ci, aidé des agents Lefebvre, Proten, Fildas et Cattoir, du veilleur et de deux passants, MM. Vanhoutte et Lambert, marchands de fourrage, accourut sur le théâtre de l'incendie avec la pompe du poste. On voulait la mettre en batterie, malheureusement le tuyau était de dimensions trop courte pour arriver jusqu'au réservoir.

Un quart d'heure s'écoula ainsi, le feu gagnant toujours en intensité : on appela les voisins, on trouva de l'eau, malheureusement encore la lance était trop courte pour arroser efficacement le foyer de l'incendie : n'était cela, le feu eût pu être rapidement éteint.

L'ARRIVÉE DE LA POMPE A VAPEUR

La pompe à vapeur arriva vers deux heures et demie.

A ce moment le feu avait pris de vastes proportions; les flammes avaient dévoré l'ourdissage et les bureaux des premier et second étages; le rez-de-chaussée — un magasin de laines peignées et filées appartenant à la maison Carré — ne formait plus qu'un vaste brasier à travers lequel apparaissait, plus rouge encore, l'ossature démantibulée des charpentes.

Le ciel s'était coloré de vives lueurs; une myriade d'étincelles voltigeaient dans des tourbillons de fumée rougeâtre.

Avant que la pompe à vapeur pût fonctionner, les murailles des magasins s'étaient écroulées.

Sur les entrefaites, d'autres pompes étaient arrivées et avaient été mises en batterie : enfin on trouva de l'eau dans les grands réservoirs et l'incendie put être attaqué avec succès.

LE SAUVETAGE

Le sauvetage a été rapidement organisé par des voisins et la gendarmerie qui se trouvait sur le théâtre de l'incendie, dès le début : les chaînes et des bobines de laine ont été transportées dans le tissage; d'autre part, le feu, gagnant toujours de l'espace, avait atteint l'apprêt de M. Lecomte, tout à fait contigu aux bâtiments incendiés. On sauva — autant qu'il fut possible de le faire, — des pièces finies qui furent portées dans diverses maisons de la rue des Fleurs.

LES BATIMENTS INCENDIÉS

Les bâtiments brûlés occupaient 20 rentreurs, 20 rentreuses, 40 donneurs de fils, quatre hommes de peine et les employés des bureaux.

Dans l'ourdissage, au premier étage, le feu a consumé quinze machines à ourdir, occupant 25 ouvriers.

Les magasins Carré, au rez-de-chaussée, renfermaient des laines peignées non filées; les magasins attenants et appartenant à M. François Roussel, contenaient des laines filées et des cotons non bobines.

DE NOUVEAUX DANGERS

Vers trois heures, le feu étant encore dans toute son intensité quoiqu'il fût vivement combattu par la pompe à vapeur, des étincelles communiquèrent l'incendie à la filature, au quatrième étage.

Cette partie du bâtiment comprend les métiers de M. Roussel. Le rez-de-chaussée et les trois premiers étages sont loués à MM. Carré.

On fut rapidement maître du feu, grâce à des mesures énergiques. Cependant deux bobinoirs occupés par vingt femmes ont été brûlés. Le lieutenant Josson s'était le premier aperçu du danger et il a largement contribué à le faire disparaître.

A l'établissement Carré, deux nefs sont également brûlées sur une longueur de six mètres chacune ; par suite d'éboulements, quatre métiers à bobiner sont détériorés.

D'autre part, la toiture de la scierie de M. Planck-Soleil était déjà en feu : là aussi, grâce à l'intervention des voisins et à l'utilisation de petites pompes trouvées dans des établissements voisins, on put empêcher le sinistre de prendre de plus vastes proportions.

Enfin le feu avait fini par entamer les bâtiments à front de la rue des Arts. Une pompe à vapeur, mise en batterie à l'extrémité de la rue des Fleurs, a également empêché les flammes de se propager.

LE PUBLIC

Le sinistre, en raison de l'heure ultra-matinale et de la rigueur de la température aussi, n'avait attiré que relativement peu de curieux : des voisins seulement, qui grelottaient pour la plupart.

Dans la cour du tissage se pressait un assez nombreux public : nous avons remarqué la présence de M. Julien Lagache, maire de Roubaix; de M. Vinchon, adjoint au maire, de plusieurs conseillers municipaux, de M. l'abbé Debacker, curé du St-Sépulcre, de M. Barroyer, commissaire central et de M. Martin, commissaire du quartier. Le service d'ordre était assuré par plusieurs brigades de gendarmerie sous les ordres du maréchal des logis chef, et par de nombreuses escouades d'agents dirigées par M. Dervaux, sous-inspecteur.

L'ARRIVÉE DES POMPIERS DE MM. HOLDEN

A quatre heures du matin, alors que le danger était encore très menaçant, un précieux renfort est arrivé à nos braves pompiers roubaisiens : c'était la pompe à vapeur de MM. Holden qui, mandée par téléphone par M. Julien Lagache, arrivait au triple galop avec ses pompiers.

En ce moment précisément, par suite d'un accident, la pompe à vapeur de la ville, qui se trouvait dans la cour du tissage, ne pouvait plus fonctionner.

La pompe de Croix marchait déjà cinq minutes après son arrivée, tous les tuyaux étaient posés et l'on inondait littéralement les bâtiments Lecomte. Tous les mouvements se faisaient en silence, sous le commandement du sifflet, à l'américaine. La machine est une véritable merveille : nulle secousse, nul besoin de caler des roues — et, avec cela, un jet d'une puissance inouïe.

Grâce à elle, on put préserver définitivement les bâtiments donnant sur la rue des Arts.

LES ACCIDENTS

Vers six heures du matin — alors que le danger était bien conjuré — un pompier de Roubaix a reçu un éclat de verre dans l'œil droit. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Delattre, il a dû regagner son domicile.

A sept heures et demie, le feu semblait reprendre avec une certaine intensité dans les caisses du magasin. On remit en batterie la pompe des Anglais : au cours de cette opération, trois pompiers de MM. Holden se sont blessés aux mains et aux poignets et ont dû abandonner leur service pendant quelque temps : ce sont MM. D'Hal, Spitaels en Henris.

UN DEPART RETARDÉ

Vers 8 heures, le signal du départ avait été donné aux pompiers de Croix : le feu avait été mis bas à la machine à vapeur et celle-ci devait être remplacée par la pompe n° 2, de Roubaix. Au moment de mettre cette dernière en train, l'on s'aperçut qu'elle ne pouvait fonctionner par suite d'une crevasse à un tube. On fut alors obligé de remettre la pompe de Croix en batterie : elle ne put quitter le théâtre de l'incendie que vers 9 heures 1|2.

A L'APPRÊT LECOMTE

Toutes les pièces sauvées à l'apprêt Lecomte ont été transportées comme nous l'avons dit, chez des voisins. Les dégâts, surtout causés par l'eau sont évalués à un millier de francs.

Le grenier de l'écurie est fortement endommagé : M. Victor Vandaele est parvenu à sauver le cheval. On a sauvé également la paille qui se trouvait accumulée dans le grenier.

LA CAUSE DE L'INCENDIE

La cause de l'incendie est absolument inconnue : les ouvriers avaient, comme de coutume, quitté le travail à sept heures du soir. L'enquête, dirigée par M. Martin, commissaire du quartier, n'a rien appris encore de nouveau.

IL N'Y AURA PAS DE CHOMAGE

Les quatre cents ouvriers du tissage ne chômeront pas. Le tissage est encombré par les marchandises sauvées, mais, dès lundi — mardi au plus tard — le travail pourra être repris.

LES PERTES

Les premiers renseignements, donnés ce matin à la première heure, parlaient de 300,000 francs de pertes — dont 250,000 pour les marchandises.

Des renseignements, pris à d'autres sources, évaluent les pertes à 600.000 fr. pour les marchandises et 100.000 fr. pour les bâtiments.

LES ASSURANCES

Ces pertes sont couvertes par des assurances aux compagnies suivantes : le Soleil, l'Economie, le Phénix, la Foncière, la Nationale, le Phénix Espagnol, la Confiance, l'Abeille, le Monde, la Providence, la Liverpool et la Patriotique. Les bâtiments incendiés étaient assurés pour 90.000 francs, les marchandises pour 600,000 francs.

EN RÉSUMÉ. — LE TRAVAIL SERA REPRIS LUNDI

En résumé, l'incendie de l'établissement de M. François Roussel a pu être limité aux ateliers de rentrage et d'ourdissage à la main, et à une partie des magasins de matières.

Nous sommes heureux d'apprendre que le travail sera repris complètement dès lundi matin.

Le téléphone entre Roubaix-Tourcoing et Fourmies. — M. Guillemin, député, et M. Sandrart, conseiller général, ont fait à Lille des démarches en vue d'activer la construction du téléphone entre Fourmies et Roubaix-Tourcoing, M. Guillemin a reçu du directeur des postes et télégraphes du Nord la lettre suivante :

« Monsieur le député,

» J'ai l'honneur de vous informer que les travaux relatifs à l'établissement du circuit téléphonique Roubaix-Tourcoing Fourmies sont très activement poussés et que ce service pourra être ouvert au public dans le courant de la première quinzaine de novembre. »

Société française de secours aux blessés militaires de terre et de mer. — Le comité des Dames de Roubaix, dont Mme Constantin Descat est présidente, fera dire une messe, le mardi 3 novembre, à onze heures et demie, en l'église St-Martin, pour les soldats français morts pour la patrie.

Le R. P. Boulenger à Saint-Martin. — Les instructions du soir, pour la retraite des hommes, ont pris fin vendredi. L'auditoire était très nombreux. L'éloquent dominicain a adressé à tous les hommes un appel pressant pour les engager tous à prendre part, dimanche à 7 heures, à la communion générale.

La fête de la Toussaint. — A l'approche de ce jour, qui rappelle plus vivement à toutes les familles que la mort a visitées, le souvenir ineffaçable d'êtres chéris, le cimetière de Roubaix reçoit de nombreuses visites. On rivalise de zèle, riches comme pauvres, pour faire la toilette des tombes — et, par des prières, et des fleurs, et des couronnes, on vient dire aux pauvres morts qu'ils ne sont pas oubliés, que le temps n'a pu rayer de la mémoire des noms à jamais aimés et vénérés. Ce culte des morts, si profondément ancré dans le cœur de nos populations, si consolant et si touchant tout à la fois, fait honneur à une ville.

Messe de départ. — A l'occasion du prochain départ des conscrits, une messe sera dite en l'église Saint-Martin, le lundi 9 novembre, à 8 heures.

Tous les conscrits, ainsi que les membres de leur famille et toutes les personnes qui leur portent intérêt, sont invités à y assister.

Nécrologie. — On annonce la mort, à l'âge de 72 ans, de M. Pierre Tiberghien, ancien huissier à Roubaix, et ancien syndic de la chambre des huissiers de l'arrondissement de Lille, et celle de M. Léopold Loridan, décédé à l'âge de 78 ans.

Un chomage forcé. — Vendredi après-midi le conducteur de machines de la maison Charles Prouvost-Screpel s'aperçut que le coussinet de la bielle d'une machine était cassé : Il résultera de ce fait un chômage de deux ou trois jours.

Deux personnes mordues par un chien enragé. — Un habitant de la rue du Gros-Saule, M. Jules Dolphins, avait un chien danois qui, depuis quelques temps, paraissait malade.

Dimanche, le chien accompagna son maître à Lannoy ; en passant à la *Justice*, il mordit un autre chien. M. Dolphins n'y prit pas garde ; mais jeudi, il fut frappé de son étrange allure ; il remarqua que l'animal mordait toujours ; le chat de la maison y passa, comme, du reste, les chiens du voisinage.

Le frère de M. Dolphins, ayant voulu caresser le chien, fut mordu au nez.

Le soir, vers sept heures et demie, M. Dolphins conduisit la bête chez M. Lamané, vétérinaire, rue de la Halle. Sur la route, il fut également mordu au doigt.

M. Lamané constata que le chien était atteint d'hydrophobie, et le fit abattre.

Les morsures des frères Dolphins ont été cautérisées. Elles ne présentent, paraît-il, aucun danger.

Un accident, rue de Lannoy. — Vendredi après midi, trois gamins s'étaient avisés, rue de Lannoy, de monter sur l'arrière d'un camion.

Le conducteur les ayant aperçus, les menaça de son fouet.

Pris de peur, les gamins sautèrent en bas du véhicule, mais l'un d'eux, le nommé Edmond Lefebvre, âgé de 10 ans, calcula mal son élan et tomba.

Dans sa chute, il s'est brisé le bras droit. Après un premier pansement opéré dans une maison voisine, il a été reconduit en son domicile, rue de Magenta.

Un an après. — Il y a un an environ, les époux Degraeve, marchands de légumes, boulevard Gambetta, achetaient à un inconnu, pour la somme minime de 30 francs, une charrette à bras. Quelque temps après, le véhicule était réclamé par Mme veuve Delmarquette, demeurant rue Saint-Amand, à qui il avait été volé.

Une plainte avait été déposée au bureau du 3e arrondissement, mais le coupable n'avait pas été retrouvé en dépit des plus actives recherches. Il fut reconnu, hier, par les époux Degraeve qui le suivaient et désigné à l'agent Decourselle qui l'arrêta.

Au poste du 3e arrondissement, l'individu déclara se nommer Catel Achille et être âgé de 30 ans : c'est un marchand de légumes demeurant à Wasquehal. En dépit de ses dénégations énergiques, il a été formellement reconnu par les époux Degraeve. Toutefois, le fait datant du 26 octobre 1890, Catel a été laissé en liberté.

Une inondation peu parfumée. — Vendredi, l'agent de service dans la rue Archimède constatait que le ruisseau de la cité St-Emile charriait en abondance des matières peu odorantes. Cette situation ennuyeuse pour les habitants, résultait du trop plein des fosses d'aisance : un rapport a été dressé à charge du propriétaire.

Une dame irascible. — Vendredi, dans la matinée, rue de la Chaussée, une femme s'élançait, un bâton à la main, sur un homme qui stationnait près d'une muraille, et qui y débitait des marchandises variées. La femme en question frappa le marchand, M. Charles Lepers, demeurant rue de la Guinguette. M. Lepers la désarma ; mais, privée de son bâton, elle ne se considéra pas comme battue, et se mit à frapper M. Lepers avec un sachet rempli de verre ! L'aimable personne a été conduite devant M. le commissaire du 1er arrondissement.

Un accident rue de la Vigne. — Vendredi après-midi, vers deux heures, un ouvrier, employé à la brasserie Salembier, rue de la Vigne, se trouvait dans la salle des machines. En se baissant, il ne prit point garde à un tuyau de vapeur qui se trouvait près de lui, et heurta la figure contre l'appareil. Il se fit une grave brûlure, qui l'obligea, après qu'il eut reçu les premiers soins, de quitter son travail.

Wasquehal. — Dimanche, 15 novembre, dans la salle de Mme veuve Quesnoy, sera donné un concert vocal et instrumental par la chorale.

— Dimanche 1er novembre, à l'occasion de la fête de la Toussaint, la Fanfare municipale de Wasquehal se fera entendre pendant la grand'messe. Voici les morceaux qu'elle exécutera :

1° Ouverture du *Lac des Fées*, Auber ; 2° Andante religieux, X. ; 3° Fantaisie sur *Robin des Bois*, Weber.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Ecole nationale des Arts industriels. — *Bibliothèque et musées.* — A l'occasion de la fête de la Toussaint, la bibliothèque et les musées resteront fermés le dimanche 1er novembre. Pour le même motif, le cours de remettage n'aura pas lieu.

Le Banquet annuel du Cercle polyglotte ayant lieu le samedi 7 novembre, les membres qui désirent y assister sont priés de donner leur adhésion à la prochaine réunion. Les sous-abonnements aux journaux seront mis aux enchères vendredi 6 novembre.

Les premières huîtres du monde se trouvent à l'*Huîtrière*, chez Pierre, 4, rue de la Gare, maison faisant la spécialité des huîtres. 28484d

LE MASSON, dentiste, cabinet fondé en 1866. Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.
Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.
24863—49520

Hôtel de Flandre et d'Angleterre. Voir aux (annonces)
56591—28812

PILULES GICQUEL, la Boîte 1f50

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

31 octobre 1746. — Les principaux laboureurs de Roubaix réclament contre la taille d'aumône imposée par le Magistrat. « S'il y a des pauvres à Roubaix, disent-ils, c'est à cause de la manufacture et il semble dès lors que ce devrait être aux seuls habitants du bourg à supporter la totalité de la taille. » Cette taille, consistant en une livre de pain par semaine et par bonnier, fut cependant levée, mais une sentence de la Gouvernance n'en permit le recouvrement que pour six mois, de novembre à mai. (*Archives de Roubaix*, CC. 162).

31 octobre 1850. — Une lettre de la Chambre consultative au Ministre résume ainsi la situation du travail à Roubaix. « Le travail est actif en notre ville, les bras y sont occupés, mais notre vente se ralentit et nous croyons en trouver la cause dans la cherté des matières premières; nos fabricants ont moins d'ordres qu'ils n'en ont ordinairement à cette époque de l'année, néanmoins nous avons l'espoir que le travail ne manquera pas cet hiver. » (*Histoire de la Chambre consultative de Roubaix*, p. 101).

WATTRELOS

Toujours les fraudeurs. — Le lieutenant Féquet et le préposé Cardet, du bureau des douanes de Roubaix, ont arrêté, au pont du Laboureur, les nommés Jules Decoine et Ernest Dessauvages, tous deux habitant Tourcoing qu'ils ont trouvés porteurs de 20 kilogs de poivre en grains de provenance étrangère.

Le même jour les préposés Décatoire et Gui ont arrêté le nommé Jean-Baptiste Lefebvre, de Roubaix, qui était nanti de 240 boîtes d'allumettes belges. Enfin les préposés Galle et Rouzand ont arrêté à la pature Delbecq, le nommé Constant Vanhaele, de Roubaix, porteur de 19 kilogs de poivre en grains.

TOURCOING

Une question de nationalité vient encore d'être tranchée par la cour de cassation dans un sens tout à fait opposé à la prétention émise par la préfecture.

L'un de nos concitoyens, M. Henri Besème-Mulliez, admis par la loi de 1889 à revendiquer la qualité de Français, avait fait devant M. le juge de paix en décembre 1889, la déclaration prescrite, et la chancellerie en avait refusé l'inscription. Un jugement du tribunal civil de Lille, du mois d'août 1890, déclara la déclaration valide, et la nationalité française acquise par ce fait.

M. le Préfet interjeta appel : la Cour de Douai, en date du 6 décembre dernier, confirma le jugement de Lille. Contre l'arrêt de Douai, M. le Préfet se pourvut en Cassation; ce pourvoi vient d'être rejeté le 27 courant.

A Lille, comme à Douai et à Paris, l'objection consistait à prétendre que M. Besème, rayé des listes de recrutement par décision préfectorale du 10 janvier 1860, avait, par ce fait, perdu son droit de revendication. Mais, à cette date, M. Besème, né à Tourcoing le 17 février 1839, n'avait pas sa majorité légale, et toutes les juridictions, d'accord avec la lettre précise de la loi, ont estimé que la perte de ce droit ne peut résulter que de la manifestation de la volonté du *majeur*. C'est ce principe élémentaire que M. le Préfet du Nord se refusait à reconnaître.

Manifestation patriotique de la Toussaint. — Les sociétés ci-après ont envoyé leur adhésion à la manifestation patriotique de la Toussaint : l'Union des Trompettes ; les gymnastes, la Tourquennoise ; les gymnastes, les Enfants de Tourcoing; les gymnastes du Blanc-Seau ; Anciens militaires du Blanc-Seau ; Anciens militaires du Pont-de-Neuville ; Anciens militaires de la Marlière, Anciens militaires de Tourcoing-Ville.

On a convoqué en outre l'Administration et le Conseil municipal, le corps des sapeurs-pompiers, la gendarmerie, la police, la douane, l'octroi et les anciens combattants.

Le cortège qui partira à 10 heures 1|2 précises, suivra l'itinéraire suivant, formation rue Desurmont pour prendre les rues de la Paix, de l'Hôtel-de-Ville, Grande-Place, Saint-Jacques, Nationale et Jardin public.

Le montant des souscriptions s'élève aujourd'hui à 919 fr. 90.

Il avait été question d'abriter le monument par une marquise. Heureusement on a changé d'avis et on l'entourera d'une belle grille ce qui sera de bien meilleur effet.

Un écho de la ducasse des Récollets. — Vendredi dans la matinée, un gamin de 10 ans qui a déjà été condamné plusieurs fois pour maraudage, avait trouvé moyen de s'introduire dans la baraque d'un tir. Il avait rempli ses poches de chevrotines et s'en était ensuite pris à un tronc, qu'il essayait de fracturer, quand il a été pris en flagrant délit et remis à la police. Ce n'est qu'aujourd'hui, samedi, qu'il sera statué sur son sort.

Pour une scie. — Le mari est cocher dans une bonne maison de la ville, et la femme est une excellente ménagère, tous deux, en un mot, sont fort bien notés. Cependant on se querelle souvent dans le ménage, et le plus simple prétexte amène des orages.

Le mari avait acheté une scie; cela déplut à la femme. On en vint vite aux gros mots. Madame jeta une assiette à la figure de monsieur et s'arma de la platine du poêle, en guise de bouclier. Le mari voulut [illegible] sa femme dehors; mais elle tomba de façon que la platine lui fit au bras une blessure tellement grave qu'il y aura incapacité de travail de plusieurs semaines. Le plus fâcheux c'est qu'on ne sait pas laver son linge sale en famille, et que le procès-verbal est déjà au parquet.

Roncq. — *Un jeune fraudeur.* — Jeudi, vers six heures du soir, les préposés Lemonnier et Viger, de Neuville, ont arrêté à la carrière Desprez, territoire d'Halluin, Edmond Vanghedale, âgé de 15 ans, domicilié à Roncq. Il était porteur d'une charge d'allumettes de la valeur de 7 fr. Les allumettes ont été incinérées.

Halluin. — *Une tentative de vol.* — Dans la nuit de vendredi vers une heure du matin, M. Hautrique, négociant en épiceries, rue Frasez, et rue Saint-Hilaire, entendit, un bruit de vitres cassées provenant du rez-de-chaussée. Il descendit en toute hâte et constata que des malfaiteurs avaient essayé de s'introduire chez lui en enduisant de savon noir les carreaux du vasistas. Une ouverture, par où une personne pouvait aisément se glisser, avait été pratiquée et le verrou de la porte enlevé.

M. Tanghe-Verdonck compte mettre en vente pour les fêtes de fines **croquettes de volaille** et des **côtelettes Pompadour**, des **volailles truffées** ou **marronnées** sur commande.

Le petit magasin de M. Tanghe-Verdonck (48, rue de l'Hôtel-de-Ville) déjà bien apprécié à Tourcoing, sera visité par tous les amateurs de bonnes choses.

LILLE

Le banquet de la Betterave aura lieu le mardi 3 novembre 1891, à 7 heures 1|4 très précises du soir, au Grand-Véfour, galerie Beaujolais (Palais-Royal), à Paris. Il sera suivi d'une soirée musicale et littéraire.

4,400 francs dans un corset. — Fidéline Calimet, femme Delplanque, ménagère, demeurant rue du Chemin de fer, 2, à Fives, est allée mercredi, déclarer au commissariat de police du 8e arrondissement qu'elle venait de découvrir dans un corset que lui avait donné Mlle Mélanie Delœil, récemment décédée, un reçu constatant le dépôt d'une somme de 4,400 francs entre les mains de Me Debus, notaire à Orchies. Mélanie Delœil, morte à 82 ans, chez la femme Delplanque, passait pour être dans l'indigence.

Une statue à Testelin. — Le Conseil municipal dans sa séance d'hier soir, a voté une somme de 5,000 francs pour l'érection d'une statue à M. Achille Testelin, ancien commissaire de la Défense nationale.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Depasse ou Lafargue ! Franc-Maçonnerie ou collectivisme ! tels sont les deux termes du dilemme dans lequel sont enfermés les électeurs de la première circonscription. Que faire ? dit la *Vraie France*. Le cas est embarrassant. Voter pour Depasse c'est donner un blanc-seing aux sectes qui ont poussé le cri de guerre : « le catholicisme, voilà l'ennemi ! » Voter pour Lafargue, c'est donner un vigoureux coup d'épaule aux révolutionnaires du quatrième Etat et faciliter la marche en avant du socialisme ! Que faire, Grand Dieu ! S'abstenir ? Mais ne pas voter, c'est assurer le succès du franc-maçon Depasse, et c'est le péril maçonnique, et plus imminent et tout aussi redoutable que le péril collectiviste !